

l'une de ses terres. Il mourut, en 1758, et son héritier prit le nom de 'marquis de Maubec ; ce dernier dut quitter Lyon, pour mieux surveiller ses intérêts, et se retira au château de Thorigny, près Sens. Son cabinet l'y suivit. Ce fut un vrai malheur pour Lyon qui ne devait plus revoir un seul de ces livres qui lui appartenaient à tant de titres.

Mais M. de Maubec resta peu dans sa nouvelle résidence; il se fixa à Paris où il mourut le 10 janvier 1792.

Son fils, député à la Constituante, apporta à Paris la majeure et la meilleure partie de sa bibliothèque, tant en imprimés qu'en manuscrits. Elle fut confisquée en 1794. M. de Maubec avait émigré. Celle qui était restée au château de Thorigny fut aussi confisquée et transportée, à Auxerre où elle fut réunie à plusieurs bibliothèques monastiques également confisquées. Le P. Laire fut nommé conservateur de cette bibliothèque, et la dirigea pendant plusieurs années, avec une haute intelligence, Son successeur Moreau-Dufourneau trouvant dans le dépôt confié à ses soins un grand nombre de manuscrits recueillis par la famille de Lavalette et qui intéressaient particulièrement Lyon, eut l'heureuse pensée de proposer au gouvernement 'de céder à la ville de Lyon la collection des *Manuscrits de Guichenon*, relatifs à l'histoire de Lyon, de la Bresse, du Forez et des pays circonvoisins, les recueils originaux des privilèges de Lyon, 2 vol. in-fol. en velin et un en papier, l'Histoire littéraire de Lyon, in-fol ; l'Inventaire de ses archives, in-fol., 2 vol., l'Histoire de son Eglise, *Lugdunum priscum*, avec dessins et figures, l'État de sa généralité, in-fol., 2 vol., c'est-à-dire le tableau de la statistique de ce qui composait alors la Généralité de Lyon, les registres de l'état-civil tenus par le Consistoire protestant avant la révocation de l'édit de Nantes, et un